



**PREFECTURE DE PARIS**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil départemental spécial :**

**N° NV409 - 15 DÉCEMBRE 2015**

# SOMMAIRE

## **Préfecture de police**

2015344-0017 - arrêté n° DDPP 2015-043 accordant subdélégation de signature au sein de la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 2015344-0017**

**Signé le jeudi 10 décembre 2015**

**Préfecture de police**

arrêté n° DDPP 2015-043 accordant subdélégation de signature au sein de la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris



PREFET DE POLICE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE INTERMINISTERIELLE DE LA PROTECTION  
DES POPULATIONS**

**Arrêté n°DDPP 2015-043**

**Accordant subdélégation de signature au sein de la direction départementale  
interministérielle de la protection des populations de Paris**

**Le directeur départemental de la protection des populations de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code de commerce ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 70-415 du 8 mai 1970 relatif à l'organisation sanitaire dans la ville de Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 09 juillet 2015 par lequel M. Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Cote d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône (hors classe) , est nommé Préfet de Police de Paris (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1979 modifié portant règlement sanitaire du département de Paris

Vu l'arrêté du Premier ministre du 18 juillet 2010 portant nomination de M. Jean-Bernard BARIDON, directeur départemental de la protection des populations de Paris ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2015 portant nomination (directions départementales interministérielles) renouvelant Monsieur Jean-Bernard BARIDON dans ses fonctions ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-153 du 20 février 2014 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des transports et de la protection du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-961 du 24 novembre 2015 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public et des services qui lui sont rattachés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-962 du 24 novembre 2015 accordant délégation de signature au directeur départemental de la protection des populations de Paris ;

#### **Arrête :**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Bernard BARIDON, directeur départemental de la protection des populations de Paris, Mme Nathalie MELIK, Inspectrice en Chef de la santé publique vétérinaire, cheffe du Service sécurité et loyauté des produits alimentaires, reçoit délégation à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions relatifs aux matières énumérées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°2015-817 susvisé.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie MELIK, Mme Claudette CROCHET, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, cheffe du service protection et santé animales, environnement, M. Philippe RODRIGUEZ, directeur départemental de 2<sup>ème</sup> classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef du service sécurité et loyauté des produits non alimentaires et services à la personne, Mme Axelle BULLE, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe du service protection économique du consommateur et Mme Vanessa HUMMEL-FOURRAT, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe du service appui à l'enquête, reçoivent délégation à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et décisions relatifs aux matières énumérées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°2015-817 susvisé.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudette CROCHET, M. Philippe RODRIGUEZ, Mme Axelle BULLE, et Mme Vanessa HUMMEL-FOURRAT, la délégation qui leur consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions et compétences respectives par :

- M. Fabien CAMACHO, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, M. Alexandre BLANC-GONNET, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, M. Joseph-Patrice GUILLEM, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, par Mme Catherine CUISNIER GONTIER, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, M. Daniel IMBERT, commandant de police, Monsieur Serge HAUTEVILLE, Capitaine de Police et M. André AMRI, Ingénieur des administrations parisiennes, directement placés sous l'autorité de Mme Nathalie MELIK ;
- Mme Nathalie RIVEROLA, inspectrice-experte de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Mme Marie-Line TRIBONDEAU, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de répression des fraudes, directement placé sous l'autorité de M. Philippe RODRIGUEZ,
- Mme Hélène MASSON, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Mme Catherine SOULIE, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, directement placées sous l'autorité de Mme Axelle BULLE ;
- M. Bruno LASSALLE, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par M. Daniel FAIBRA, Vétérinaire Inspecteur non titulaire, directement placé sous l'autorité de Mme Claudette CROCHET ;
- Mme Elisabeth HUMBLLOT, commandant de police, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Mme Marie-Isabelle TRIVES-CREMIEUX, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de répression des fraudes, directement placées sous l'autorité de Mme Vanessa HUMMEL-FOURRAT.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Bernard BARIDON et de Mme Nathalie MELIK, Mme Valérie DELAPORTE, directrice départementale de 2<sup>ème</sup> classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe du service appui transversal et qualité, reçoit délégation de signature à effet de signer toutes pièces comptables dans le cadre de ses attributions.

**Article 5 :** L'arrêté n° 2015-036 du 30 septembre 2015 accordant subdélégation de signature au sein de la direction départementale de la protection des populations de Paris est abrogé.

**Article 6 :** Le directeur des transports et de la protection du public et le directeur départemental de la protection des populations de Paris sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris le 10 décembre 2015

Pour le préfet de police,  
et par délégation,  
Le directeur départemental de la protection  
protection des populations de Paris,

Jean-Bernard BARIDON

